



Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 20 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt novembre, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Francis JOURON, Maire.

Etaient présents : Francis JOURON, Dominique GUILLEMIN, Jean-Claude KOHN, Albert Richard NICOLLE, Alain BODET, Amélie DEPRez, Aurélie NICOLLE, Benoît HUMBERT, Bruno NICOLLE, Claude HUGUIN, Fabrice MICHEL, Patrick NICKELAUS, Stéphane DEVAUX.

Etaient excusés : /

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Alain BODET

❖ **Compte rendu de la Commission Sociale**

En raison de la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19, le repas des Aînés est annulé et remplacé par une distribution de colis.

En 2019 pour 216 bénéficiaires le coût du repas + des colis a été de 5 258 €

En 2020 pour 240 bénéficiaires potentiels le coût des colis est estimé à 4263 €.

Un flyer va être distribué à tous les habitants de +65 ans pas les délégués de quartiers.

Il sera à remplir et à retourner à la mairie avant le 10 décembre ou bien l'inscription pourra se faire par téléphone.

Un point sur les retours sera fait le 7 décembre et une relance sera effectuée.

En fonction de la situation sanitaire, les colis seront soit distribués, soit retirés à la mairie par les administrés concernés.

La Commission a tenu à rappeler que l'entraide entre voisins est primordiale et que « chacun doit prendre soin l'un de l'autre et chacun peut aider son voisin, l'entraide est vitale. Nous prenons tous le risque de retrouver des personnes affaiblies qui n'auraient pas pu faire leurs courses ou acheter leurs médicaments d'ici la fin du confinement. Nous, le voisinage, nous pouvons détecter ces personnes à risque, nous pensons surtout aux personnes âgées ou handicapées, qui ne peuvent plus sortir, mais qui ne sont pas habituellement considérées comme un public fragile »

Les personnes peuvent s'aider directement ou le signaler en mairie.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les enfants du personnel communal de moins de 16 ans recevront un bon d'achat de 45 €. 3 enfants sont concernés.

⇒ **Délibération n° 61/2020 - Bons enfants personnel communal**

Le conseil municipal décide d'attribuer un bon d'achat de 45 € à 3 enfants (de moins de 16 ans) du personnel communal :

- DARRACQ Luc né le 08/09/2018

- DEBARE Jordan née le 30/07/2006

- DEBARE Tim né le 21/01/2010

Les cartes « ca-do » habituellement offertes aux employés communaux sont remplacées par le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), prime intégrée au RIFSEEP et qui sera calculée suite aux entretiens professionnels des agents.

❖ **Compte rendu de la Commission Bois**

Affouages 2020 : 1526 € encaissés – 409.50 € à encaisser soit un total de 1935.50 € pour 1 540€ inscrits au budget.

Affouages 20201 : les inscriptions sont ouvertes depuis le 16 novembre et prendront fin le 28 novembre pour un tirage au sort le 12 décembre.

Les parcelles désignées sont les parcelles 5, 6 et 7 avec la priorité laissée aux parcelles 6 et 7 pour 185 stères. Si la parcelle 5 n'est pas utilisée elle sera réservée aux affouages 2022 avec la parcelle 8.

Ventes de bois 2020 :

- La coupe 21 a rapporté 3480 €.
 - Un chêne et un hêtre ont rapportés 590 €
 - La coupe 28 a été payée par un premier versement de 3735.33 € le reste sera réglé en 2021 en 3 versements pour un montant de 6812 €
 - Les coupes 4 et 22 ont rapporté 10 469.09 € qui ont d'ores et déjà été encaissés.
- Soit un total de 18 274.42 € pour les ventes de bois 2020 tandis que 8 560 € avaient été inscrits au budget.

Prévisions pour 2021 :

Ventes : les parcelles 9, 10, 15 et 16 en vente en bloc et vente sur pieds pourraient rapporter 8880 € pour 740 stères.

Travaux : entretiens des cloisonnements des parcelles 4, 11, 13, 14, 22 et 28.

Les parcelles 11 et 14 sont à traiter en priorité pour un coût estimé de 7 500 € mais elles ne seraient pas faites en totalité mais plutôt pour 5 000 € à 6 000 €. Monsieur NEMBRINI doit se rendre sur le terrain pour faire une estimation.

L'épareuse communale est à vérifier : normes de sécurité, assurance, entretien dans l'optique d'une convention de location.

La Commission propose l'acquisition d'un broyeur thermique, diamètre 12cm d'acceptation bois qui pourrait bénéficier aux administrés. Les copeaux obtenus seraient utilisés pour les massifs communaux.

⇒ **Délibération n° 62/2020 - Acquisition d'un broyeur thermique**

Le Conseil Municipal, la proposition de la Commission Bois entendue, décide de procéder à l'acquisition d'un broyeur thermique et charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette décision.

❖ **Compte rendu de la Commission Travaux**

Projet parking : en attente de compromis de vente.

Concernant l'étanchéité de la façade mitoyenne qui est à refaire, un premier devis reçu pour 4 000 € environ.

Le voisin devrait lui aussi refaire sa partie de façade, ce qui lui reviendrait à 4 000 ou 5 000 € S'il refuse de faire sa partie, la Commune devrait faire l'étanchéité de son côté.

Monsieur le Maire va le rencontrer afin de connaître sa position.

Les différents travaux à faire :

Rue du Fer à cheval et Rue Entre deux voies : renforcement de la chaussée en enrobé pour une durée de vie d'environ 20 ans : devis à 46 000 €.

Si c'est fait avec de l'émulsion de gravillons ça sera à refaire régulièrement (Sinon utiliser de l'ECF pour renforcer avant de passer à l'enrobé plus tard).

Rue des Mirabelliers et lotissement de l'Auge : à faire
Rue des Poiriers et Rue des Pommiers à vérifier.

Au Mille Club : pose de bordures en acier par l'employé communal sur le chemin piétonnier pour un coût de 1 200 € pour l'achat des matériaux.

Rue des Cerisiers : Mise en place d'écluses provisoires alternées après prise d'un arrêté de circulation et mise au point d'une convention avec le département. Le dossier doit être clos avant le 31 décembre.

Les coussins berlinois seront déplacés.

Les dispositifs des écluses seront testés sur 1 mois. Il y aura pose de câbles permettant de compter le nombre de véhicules et permettant également une estimation de la vitesse de ces véhicules.

Une annonce va être faite par Stéphane sur les réseaux sociaux de la Commune.

Les panneaux de priorité à droite vont être rapprochés des carrefours, environ 50 mètres avant le carrefour.

Une proposition est faite pour ajouter un rappel sur la chaussée comme pour les zones à 30. La Commission des Travaux étudiera cette proposition lors de la prochaine commission.

Concernant le radar qui avait été suggéré au précédent Conseil il faut en faire la demande à la Préfecture et cette demande a très peu de chances d'aboutir puisque le radar ne serait pas assez rentable.

Rue de la Croix Jolly : actuellement la chaussée fait 3,5 mètres et les trottoirs font entre 0,75 et 1,45 mètre.

Un aménagement est envisagé dans la rue : un mur de soutènement ou mettre la rue en sens unique.

Le mur serait à faire sur 180 mètres, un devis a été fait à distance pour 65 000 € TTC. Cela permettrait d'avoir un trottoir d'1m sur 1m80 en conservant les 3 mètres 50 de chaussée.

Une enquête va être faite auprès des riverains pour le passage de la rue à sens unique.

Des poubelles vont être achetées pour mettre aux tables de pique-nique installées près du Mille Club.

Une commande va être passée pour les poubelles ainsi que pour des distributeurs de sacs pour les déjections canines.

Sécurité du City Stade : il est important de vérifier la conformité des installations.

Un administrés se propose de venir vérifier la sécurité et la conformité des installations.

Les jeux pour enfants sont à contrôler : si l'état n'est plus satisfaisant un changement d'équipement sera envisagé.

Sur le fronton de la mairie la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est manquante, il est demandé à la Commission Travaux d'étudier cette question.

Pour être en conformité avec la loi un buste de Marianne et son support ont été commandés.

Il est prévu d'installer une VMC au Mille Club, 4 entreprises sont passées, les devis vont être envoyés. Des dalles de plafonds chauffantes sont proposées.

Le défibrillateur a été remis à l'intérieur de la salle.

Un devis est demandé pour le remplacement des néons par des leds

Un devis est demandé pour les blocs de secours défaillants au Mille Club et à la mairie.

❖ **Compte rendu de la Commission Loisirs et de la Commission Communication et Information.**

Les adresses mails « pro » des élus seront dorénavant utilisées pour l'envoi des convocations.

Pour le marché : L'amicale de la BA 113 de Saint-Dizier serait éventuellement présente avec camion + Jeep + buvette.

Une date était prévue pour un premier marché le 18 décembre mais nous sommes toujours en attente d'une réponse de la Préfecture concernant les mesures sanitaires à prendre.

Un report de cette date est envisagé car les délais semblent trop courts pour une organisation correcte.

Facebook semble être utile pour la communication faite aux administrés.

Intramuros : on ne peut pas connaître l'impact pour l'instant.

Une communication sera faite sur l'application dans le prochain bulletin municipal.

Le site internet est à mettre à jour.

Pour le bulletin municipal, il est demandé à chaque président de commission de faire un compte-rendu à envoyer à Stéphane Devaux ainsi qu'à la mairie.

Il serait idéal de faire paraître un bulletin municipal tous les trimestres.

L'accueil des mineurs n'est permis que pour le périscolaire compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

❖ **Compte rendu de la Commission Scolaire**

Suite au Conseil d'école qui a eu lieu le jeudi 12 Novembre :

L'école accueille 2 classes une de 22 élèves et une de 23 élèves soit un total de 45 élèves.

Il est prévu d'accueillir de 45 à 48 enfants à la rentrée 2021/2022.

Sécurité : les exercices réalisés en ce début d'année ont été réalisés avec succès. Un exercice est prévu sur le temps des NAP.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont lieu les lundis et mardis de 15h45 à 16h30.

Mme Rodriguez est mandataire de la coopérative scolaire pour l'année 2020/2021. Le montant de la coopérative scolaire est de 18 euros.

La cotisation des familles permet d'enrichir le quotidien de la classe (achat de livres pour la BCD, achat de matériel pour des projets artistiques, financement du transport en bus lors de sorties, ...).

Le Conseil d'école a adressé ses remerciements au Conseil Municipal pour les travaux réalisés à l'école : aménagement imposés par les protocoles sanitaires, équipement informatique et remplacement du tableau Velléda de la classe maternelles/CP.

L'entreprise IDEX a été contactée pour le changement des têtes de radiateur.

L'entreprise Techniver contactée pour des stores à poser pour diminuer la chaleur.

Suite à l'entrée en vigueur du plan Vigipirate la porte d'entrée de l'école doit impérativement être fermée à clé.

Pour répondre au protocole sanitaire imposé dans les écoles les enfants se lavent les mains 6 à 8 fois par jour à l'eau et au savon ou à défaut avec une solution hydroalcoolique.

Le distributeur de solution hydroalcoolique a d'ailleurs été descendu de 15 cm pour être adapté à la taille des enfants.

Le module « classe bleue » auquel a pu participer la classe maternelle/CP en octobre a été très apprécié des enfants.

Des masques 6/8 ans et 8/10 ans ont été remis aux enfants de la part de la Commune.

Il est rappelé qu'un arrêté impose le port du masque obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour de l'école. Les gendarmes passent régulièrement pour contrôler que cet arrêté soit respecté.

Une demande de création d'une zone « non-fumeur » aux abords de l'école a été faite et cette zone sera effective à partir du 1^{er} janvier 2020.

⇒ **Délibération n° 63/2020 – 8.1 Tarifs NAP 3^{ème} session 2020/2021**

Le conseil municipal demande une participation de 14 €/enfant pour la 3^{ème} session des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) du lundi 4 janvier 2021 au vendredi 19 février 2021, soit 7 semaines X 2€.

❖ **Points divers**

- Depuis 2011 Butagaz devenu Logigaz Nord est le fournisseur de gaz pour les 2 citernes Mairie + Eglise. Actuellement la tonne est facturée 1 613€ HT.

Monsieur le Maire a rencontré un conseiller Antargaz qui propose un contrat de 9 ans avec prix garantis pendant 1 an à 850 €/tonne puis 890^E/tonne pendant 2 ans, puis prix du barème en vigueur moins une réduction de 300 €.

⇒ **Délibération n° 64/2020 – Changement de fournisseur de gaz**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition faite par Antargaz pour la fourniture de gaz.

Le Conseil Municipal décide d'opter pour un changement de prestataire en choisissant Antargaz et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches relatives à cette décision.

La rupture de contrat avec Logigaz Nord est à faire.

- La Fondation du Patrimoine a versé la somme de 3 565.10 € à la Commune : 2 000 € de subvention et 1 565.10 € collectés.
Le dossier du presbytère a été envoyé pour demande de subvention. À relancer.
- La conférence des Maires du 16 octobre dernier a évoqué le transfert des pouvoirs de police spéciale à Madame la Présidente de l'Agglomération. Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 18 Décembre 2020.

Le secrétaire de séance



Le Maire



